



MAIRIE DE LA GRAVE - LA MEIJE

Délibération du Conseil Municipal

N°2025-051

DÉCISION MODIFICATIVE DU BUDGET N°5

Séance du : 14 août 2025
Date de convocation : 07 août 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le quatorze août, à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, se réunit au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 9
Présents : PIC Jean-Pierre, SIONNET Philippe, PIQUEMAL Michel, FAUST Alain,
FERRIER Stéphane, MATHON Sylvie, ONOL LANG Per,
Pouvoir de : -
Absent : FERRIER Nathalie, SIONNET Anthony,
Secrétaire de séance élu : FAUST Alain

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE DU BUDGET N°5

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2311-2 et suivants,

Vu le budget primitif 2025 voté en séance du 11 avril 2025,

Vu la décision modificative du budget n°1 voté en séance du 12 mai 2025,

Vu la décision modificative du budget n°2 voté en séance du 12 mai 2025,

Vu la décision modificative du budget n°3 voté en séance du 13 juin 2025,

Vu la décision modificative du budget n°4 voté en séance du 28 juillet 2025,

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits pour engager la demande d'emprunt à la caisse des dépôts et de consignations,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve la Décision Modificative n°5 au budget principal 2025 dont les modifications sont les suivantes :

AR Prefecture005-210500633-20250814-2025_D051-DE
Reçu le 19/08/2025**COMPTES DEPENSES**

<u>Imputation</u>	<u>Nature</u>	<u>Ouvert</u>	<u>Réduit</u>
042 / 681	Dotations aux amortissements et aux provisions - charges de	2 784.00	
21 / 2183 / 164	Matériel informatique	2 784.00	
Total		5 568.00	0.00

COMPTES RECETTES

<u>Imputation</u>	<u>Nature</u>	<u>Ouvert</u>	<u>Réduit</u>
040 / 2804182 / OPFI	Bâtiments et installations	0.01	
040 / 28041512 / OPFI	Bâtiments et installations	0.98	
040 / 280415342 / OPFI	Bâtiments et installations	2 783.01	
74 / 741121	Dotation de solidarité rurale (DSR) des communes	2 784.00	
Total		5 568.00	0.00

- Dit que cette décision est sans incidence sur l'équilibre global du budget.
- Autorise le maire à signer tout document relatif à cette décision.

Il est procédé au vote de la délibération.

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire
Jean-Pierre PIC

Le secrétaire de séance
Alain FAUST

